



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 mars 2022

Question n° 5 de Roland Philippoz, déposée le 19 janvier 2022 « Boat sharing : quel bilan ? »

Rappel

« Le 29 janvier 2019, le Conseil communal approuvait à l'unanimité le préavis 2017/61 répondant au postulat « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! » déposé par M. Blanc en 2012.

Alors que le préavis prévoyait 10 places (4 pour les bateaux à moteur), ce sont finalement 17 places (2 pour les bateaux à moteur), qui sont attribuées pour le boat sharing début 2020 ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de ces deux premières années d'expérience ? »

Le modèle de location en partage de bateaux (boat sharing) a pour avantage de contribuer à une économie circulaire en plein essor et favorise l'écologie puisque chaque bateau est utilisé par plusieurs personnes. La Municipalité est dès lors très satisfaite de la mise en œuvre de cette activité à Lausanne qui fait sens et répond à ses objectifs de développement durable.

Les prestataires autorisés à pratiquer à Lausanne sont très reconnaissants d'avoir pu obtenir le nombre et les catégories d'amarrages qu'ils souhaitaient pour leur permettre de déployer leur activité de boat sharing. Au terme de deux saisons de navigation (2020 et 2021), leurs attentes sont satisfaites et les retours de leurs membres sont très positifs.

Il est cependant prématuré de tirer des conclusions précises au bout de ces deux années d'activité seulement. En particulier, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu des effets qui ont notablement perturbé l'activité et qui influencent un bilan qui serait différent dans un contexte moins perturbé.

Le côté positif de la situation liée à la Covid-19 est qu'elle a poussé un nombre important de personnes à rester en Suisse durant les vacances, engendrant ainsi un intérêt croissant pour la navigation. Toutefois, en raison des restrictions sanitaires, la formation à l'utilisation des bateaux d'un prestataire (obligatoire pour chaque nouvel utilisateur) s'est avérée compliquée et la navigation par équipes (hors cadre familial) a été limitée, voire interdite durant plusieurs semaines. L'organisation de manifestations de promotion (journées de découvertes et d'initiations) n'a pas été possible ce qui a freiné le recrutement de nouveaux navigateurs. Enfin, des retards de livraisons de bateaux et une météo contraignante en 2021 sont des facteurs à également prendre en considération.

Malgré les difficultés rencontrées, les perspectives d'évolution sont réjouissantes et le nombre de personnes intéressées et de réservations en 2021 est en progression par rapport à 2020. Les prestataires



s'organisent pour adapter leur offre, par exemple en proposant plus de voiliers de croisière pour des vacances familiales et pour remplacer certains bateaux par des unités neuves.

Question 2 : Suite à l'appel d'offres, combien de prestataires ou de clubs se partagent ces places ? »

Suite à l'appel d'offres, quatre organisations ont été retenues. Chacune présentait un concept spécifique intéressant, raison pour laquelle la Municipalité a augmenté le nombre d'amarrages à mettre à leur disposition pour ainsi offrir plus de diversité. En conséquence, ce sont au final 19 places de différentes catégories, pour 15 voiliers et quatre bateaux à moteur, qui ont été octroyées dans le port d'Ouchy, selon la répartition suivante :

- Le Club Folle Brise, club lausannois actif dans le domaine à Lausanne depuis plusieurs années. L'attribution de huit places de différentes catégories pour divers voiliers a permis de légitimer son activité ;
- Sailcom compte beaucoup de membres en Suisse allemande qui peuvent ainsi visiter la Suisse romande et naviguer sur le lac Léman. Cinq places de différentes catégories lui ont été attribuées pour divers voiliers ;
- Sailbox propose des voiliers identiques sur plusieurs lacs suisses. De ce fait, la formation de ses membres navigateurs est simplifiée et ceux-ci peuvent facilement découvrir plusieurs régions du pays. Deux places de même catégorie ont été attribuées à Sailbox ;
- Nauti-Club est une nouvelle organisation lausannoise qui propose uniquement des bateaux à moteur. Dans un premier temps, conformément à sa requête, deux amarrages lui ont été attribués. Au vu de son succès, Nauti-Club a rapidement demandé deux places supplémentaires qui ont pu lui être accordées.

Question 3 : Qui sont les utilisateurs de l'offre (Lausannois, Vaudois, autres cantons, touristes de passage) ?

Les utilisateurs sont essentiellement domiciliés à Lausanne et environs. Selon les prestataires, la participation de Lausannois·es varie entre 50 et 60 % ; le solde restant concerne les Vaudois·es (agglomération lausannoise incluse). Les deux entités originaires de Suisse alémanique (Sailbox et Sailcom) ont enregistré une participation d'environ 20 à 30 % de membres en provenance du reste de la Suisse.

A noter que les touristes de passage peuvent bénéficier de l'offre de boat sharing pour autant qu'ils soient intégrés dans le système du prestataire.

Question 4 : L'offre a-t-elle permis d'offrir plus de places aux habitants de Lausanne (reprise des places attribuées à des non-Lausannois) ?

Les 19 places attribuées aux quatre organisations de boat sharing étaient disponibles suite à leur résiliation par leurs précédents titulaires (lausannois ou non). Ces amarrages devenus libres auraient dû être octroyés à des Lausannois·es inscrits en liste d'attente. Cependant, conformément à ce qui avait été prévu dans le rapport-préavis, la « perte » de ces amarrages sera compensée par la création de nouvelles places dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du port d'Ouchy, lesquelles reviendront directement aux Lausannois·es positionné·es en tête de liste.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Roland Philippoz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 3 mars 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter